

Automobile déconfinée : qui va payer les sorties de fourrière ?

Domage collatéral du confinement, les voitures entrées en fourrière devraient acquitter des frais de gardiennage coquets pour pouvoir en sortir.

Par Jacques Chevalier

Modifié le 07/05/2020 à 17:07 - Publié le 07/05/2020 à 14:40 | Le Point.fr



La fourrière de Lille s'apprête à restituer bientôt les voitures parquées depuis le début du confinement. Mais à quel tarif ? © PHILIPPE PAUCHET / MAXPPP / PHOTOPQR/VOIX DU NORD/MAXPPP

En temps ordinaire, la mésaventure qui consiste à se trouver privé de sa voiture, car elle a été enlevée et mise en fourrière, est déjà un tracassé considérable. Minoré pourtant depuis plusieurs semaines par le fait que l'astreinte à domicile pouvait ne pas causer une grande privation. Mais à l'approche du 11 mai, les contrevenants commencent à piaffer

d'impatience et vont tenter de récupérer leur véhicule dès les premières heures de réouverture.

Avec toutefois une mauvaise surprise possible qui consisterait à leur faire acquitter le droit journalier de gardiennage qui vient toujours s'ajouter au PV lui-même et aux frais de remorquage (179 euros à Paris). Si ces deux derniers postes sont incompressibles, rien n'a été acté encore pour les frais de parking durant le confinement. Or, les fourrières ont pour habitude de compter pour chaque jour passé des frais de garde qu'il serait injuste, dans le cas présent, de faire payer au contrevenant.

Cette situation, relevée par la Ligue de défense des conducteurs et les avocats de l'Automobile club des avocats, est nationale. Ils s'interrogent sur des frais infligés à des usagers empêchés de récupérer leur véhicule, un cas de force majeure. Et l'addition pourrait s'avérer salée selon la ville concernée.

1 363 euros de confinement

« Dans la plupart des villes de France, argumente la Ligue, les tarifs s'élèvent à la somme de 6,36 euros par jour pour une voiture, et 3 euros par jour pour un deux-roues. À Paris, où toutes les fourrières et préfourrières sont fermées depuis le 25 mars 2020, c'est 29 euros chaque jour. Cela pourrait représenter dans le pire des cas un total de 1 363 euros pour un véhicule immobilisé en fourrière depuis le 25 mars.

"Or, rappelons que les fourrières font payer aux automobilistes, lorsqu'ils viennent récupérer leur véhicule, des frais journaliers, qui s'accumulent jour après jour. Et pas question de restituer le véhicule si la facture n'est pas acquittée. Selon Matthieu Lesage, avocat et vice-président de l'Automobile Club des avocats : « Il serait injuste que les automobilistes venant récupérer leur véhicule quand les fourrières rouvriront leurs portes soient obligés de régler les frais correspondant aux jours de garde en fourrière pendant la durée du confinement. »

La Ligue de défense des conducteurs et les avocats de l'Automobile Club des avocats demandent donc l'annulation des frais journaliers de fourrière correspondant à la durée du confinement.